

**COLLECTIF DES PAILLONS**  
**POUR LE RESPECT DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT,**  
**Contre l'incinération des déchets en cimenteries**

*Le 22 février 2010*

A

**Monsieur CIOTTI,**

Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes

Route de Grenoble

B.P. 3007

06201 NICE CEDEX 3

**Monsieur le Président du Conseil Général,**

Notre collectif, vous le savez, reste très vigilant quant à ce qui concerne les deux cimenteries Lafarge-Contes et Vicat-Blausasc.

Or, nous avons appris que, lors d'une récente réunion du CODERST, une extension d'autorisation a été examinée pour la cimenterie Vicat.

Cette extension concernerait la provenance des déchets destinés à la co-incinération et à l'incorporation dans le ciment. Il s'agirait des mâchefers qui pourraient ainsi provenir de tout le département, et pas seulement de l'usine d'incinération de l'Ariane-Nice et des boues de STEPUP, dont la provenance ne serait plus limitée à l'usine de séchage de Bar sur Loup, mais de l'ensemble du département elles aussi.

Et nous savons que le projet finalisé du plan départemental d'élimination des déchets fait toujours, voire plus que jamais, la part belle à nos cimenteries, sans tenir compte de notre volonté de les voir retirer comme source d'élimination et sans que l'on connaisse les résultats de l'ERS en cours (prélude à une étude épidémiologique).

**Nous venons ici vous faire part de notre inquiétude** qui va grandissant.

En effet :

- l'usine de Bar sur Loup n'a jamais vu le jour et, à notre connaissance, il n'existe pas d'usine de séchage de boues dans notre département. Pourquoi parler encore de ces boues séchées et hygiénisées alors que ce produit, pour finir, n'existe pas ?
- les mâchefers produits par la Sonitherm à Nice ne sont pas compatibles avec l'arrêté d'autorisation de Vicat. D'où proviendraient les autres mâchefers, et quelle est leur composition ? Qui garantit une quelconque compatibilité avec l'arrêté d'autorisation de

Vicat ? Là encore, nous ne comprenons pas une autorisation pour un produit qui finalement semble ne pas exister.

Nous ne comprenons pas l'entêtement des cimentiers à demander des autorisations pour des produits qu'ils ne peuvent pas traiter (soit que les produits ne correspondent pas aux normes requises dans les arrêtés d'autorisation soit que des contraintes techniques les empêchent de les incinérer, comme c'est le cas pour les résidus de broyage d'encombrants ou de compost).

Nous ne comprenons pas non plus qu'il leur soit donné des autorisations alors que rien ne garantit la faisabilité de ces projets dans de bonnes conditions (prendre des décisions après essais validés serait peut-être plus judicieux).

Nous ne comprenons pas, enfin, l'entêtement du Conseil Général à faire figurer les cimenteries comme points importants de l'élimination des déchets dans le département.

**Et**, au risque de nous répéter, **cela nous inquiète**. Nous finissons par nous demander ce que tout cela cache et ce qui nous attend dans l'avenir.

D'autant que, c'est maintenant bien connu, l'incinération est loin d'être LA solution universelle pour le traitement des déchets.

A fortiori la co-incinération en cimenterie, qui pose encore d'autres problèmes (eux aussi bien connus, nous en avons déjà largement fait état dans nos participations aux diverses enquêtes publiques concernant Lafarge et Vicat).

Comme si la présence de ces cimentiers dans notre département devait suffire à régler les problèmes en suspens.

### **Nous nous élevons contre ce choix.**

En effet, prévoir l'incinération de tonnes et de tonnes de déchets dans nos cimenteries reste pour le moment une vue de l'esprit : elles ne réussissent pas, malgré leurs envies et leurs essais, à faire fonctionner la chose. Nous voyons donc bien que destiner ces déchets à nos cimentiers (outre les autres problèmes que cela nous pose comme, par exemple, celui du transport routier, mais il y en a d'autres) revient quelque peu à botter en touche. La "solution cimentière" n'est pas une solution, ce n'est pas une bonne solution, c'est un ersatz de solution qui ne correspond en rien à l'esprit d'un développement durable ou d'un Grenelle de l'environnement. C'est l'arbre qui cache la forêt.

Dans une, deux, x années, notre département sera toujours confronté au même problème : que faire de nos déchets ?

Nous souhaitons, Monsieur le Président, obtenir des éclaircissements sur cette réunion du CODERST : motivation, objectifs poursuivis... etc., du point de vue du Conseil Général.

Nous souhaitons également que vous entendiez nos arguments à propos de cette co-incinération à tout va en cimenterie et qu'un groupe de réflexion sur la recherche de solutions alternatives soit mis en place. Nous sommes prêts à y participer, comme nous sommes prêts, vous le savez, à étudier comment traiter nos propres déchets sur le territoire des Paillons.

Dans l'attente des éclaircissements demandés, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir recevoir l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le collectif et par délégation,